

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous prie de bien vouloir noter que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 18 mai 2026, à 18h00, à la MAIRIE DE SAINT MORE.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du procès verbal de la séance du 27 avril 2026
Tarifs du vide greniers 2026
Cadeaux de tombola pour le vide greniers 2026
Devis diagnostic amiante pour le dossier falaises
Acquisition du "Chalet de la Cure" dossier falaises

Procès verbal, réunion du conseil municipal du 18/05/2026

Le lundi 18 mai 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Domnin BENOIT, Maire.

Présents : Domnin BENOIT, Sylvie WEGMANN, Bruno BARBON, Catherine MILLEREAUX, François MARTIN, Philippe DESLANDRES, Thomas MILLEREAUX, Anne-Sophie CULLIERE, Cindy GUET

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de la séance : Sylvie WEGMANN

Le procès verbal de la séance du 27/04/2026 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

La commande d'enrobé à froid a été réceptionnée semaine dernière. Les agents vont pouvoir commencer à reboucher les trous.

La formation des régisseurs a eu lieu le 06/05/2026, beaucoup de choses vont être à modifier au niveau régie : émission de factures via des titres au lieu des chèques pour les locations gîte et SDF. La mise en place est en cours et sera opérationnelle prochainement.

Rencontre avec l'association La Mare le vendredi 15/05/2026, suite courrier reçu de leur part concernant la subvention accordée pour 2026 qui semblait dérisoire à l'association. Après échange fructueux, l'association nous recontactera dès qu'il y aura un événement afin de diffuser l'information.

Réserve incendie Lac Sauvín : mail reçu de la mairie d'Arcy-sur-cure qui souhaite faire installer des réserves incendie. Saint-Moré va-t-il participer à cette dépense ? Le maire précise que rien n'est décidé pour le moment, pas de montant pour le moment, cette dépense sera budgétée, s'il y a, l'année prochaine. Pour le moment, il ne s'agit que d'une information.

Réunion avec les CORDEF à Avallon le 19/05/26 à 18h30. M. Barbon et M. le maire sont conviés mais ne pourront sûrement pas y participer compte tenu du délai très court.

Réunion de présentation proposée par la trésorerie qui aura lieu le 04/06, afin de rencontrer la comptable. Maire et adjoints sont conviés. Le maire demande aux conseillers qui auraient des questions de les faire connaître d'ici là....

Décisions du maire :

Depuis la dernière réunion du conseil municipal (27/04/2026), le maire informe qu'il n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

Délibérations du conseil :

Tarifs du vide greniers (N° DE_2026_041)

Suite à la réunion de la commission des manifestations, Monsieur le Maire présente les tarifs des boissons, de la restauration et des emplacements du vide greniers qui aura lieu le dimanche 24 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE des tarifs suivants :

Buvette	Tarifs
Coca-Cola, Oasis, Perrier, Orangina	2.00€
Eau (50cl)	1.00€
Bière	3.00€
Vin rouge, rosé, blanc (verre)	2.00€
Kir	3.00€
Café/Thé	1.00€
Restauration	
Barquette frites	2.00€
Barquette frites/ (saucisse ou Espelette)	5.00€
Sandwich (saucisse ou Espelette)	4.00€
Parts gâteaux sucrés/salés	1.00€
Croissant	2.00€
Autres	
Consigne de verre	1.00€
Ticket de tombola	1.00€
Emplacement	2.00€/m linéaire
Vente de surplus	
Paquet de 10 saucisses	9.00€
Paquet de 14 saucisses d'Espelette	19.00€
Saucisse à l'unité	1.00€
Saucisse d'Espelette à l'unité	1.50€
Frites 5kg	10.00€

Les denrées alimentaires non utilisées lors de la manifestation et encore propres à la consommation et conservées dans les conditions réglementaires, pourront être revendues à l'issue du vide-greniers afin de limiter le gaspillage alimentaire.

Cadeau de tombola pour le vide greniers 2026 (N° DE_2026_042)

Le vide greniers de SAINT MORÉ aura lieu le dimanche 24 mai 2026.

Une tombola est organisée ce jour. Il est proposé cette année d'offrir un "gros lot " : un Air Fryer PHILIPS d'un montant de 159.99€ TTC de chez Hyper U AVALLON.

Un 1er gros lot a été offert par la société SOLOMAT.

M. Le Maire demande au conseil s'il y a nécessité d'acheter ce 2nd « gros lot » pour la tombola .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- REFUSE cette proposition d'acheter un Air Fryer PHILIPS d'un montant de 159.99€ TTC.

Devis diagnostic amiante "Chalet de la Cure" (N° DE_2026_043)

Concernant le dossier des falaises, après avoir rencontré le propriétaire du Chalet de la Cure, ce dernier est d'accord pour le rachat de son terrain avec le bâtiment par la commune.

Afin de lancer le projet, il est nécessaire de produire un maximum de devis afin de débloquer les aides : diagnostic amiante puis devis pour le retrait de l'amiante et devis pour démolition...il fallait la

revalidation du notaire concernant l'estimation.

La demande a été envoyée au notaire qui a confirmé.

Enfin, un devis pour retirer et déplacer le compteur électrique et compteur d'eau.

Aujourd'hui, la priorité est le devis pour le diagnostic amiante. Il est donc nécessaire de contacter un organisme habilité afin de réaliser un diagnostic amiante au Chalet de la Cure.

Le montant du devis auprès de la société AGENDA DIAGNOSTIC s'élève à 4 944.00€ TTC pour le diagnostic amiante dans le bâtiment.

M. François MARTIN demande s'il n'y a pas d'appel d'offre à réaliser pour ce genre de demande.

M. Le Maire répond que pour cela, non, il n'y a pas besoin. 1 devis suffit.

Nous avons un devis réalisé il y a quelques mois par l'ancienne mandature et qui est toujours valable.

M. François MARTIN s'interroge sur le montant qui semble excessif. Nous n'avons pas d'éléments de comparaison.

La commune, après paiement de la facture recevra les aides ensuite. Il est nécessaire de faire le diagnostic, d'avoir les résultats et ensuite nous recevrons le devis pour le désamiantage en fonction de ce qui aura été trouvé.

Aujourd'hui, nous avons besoin de valider ce devis pour avancer dans le dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE le devis de la société AGENDA DIAGNOSTIC pour un montant de

4 944.00€ TTC pour le diagnostic amiante dans le bâtiment ;

- CHARGE le Maire de signer le devis ;

- DIT que les crédits sont prévus au budget 2026.

Acquisition amiable du "Chalet de la Cure" (N° DE_2026_044)

En vue des travaux à réaliser sur les falaises de SAINT MORE, il a été proposé d'acquérir l'ancien restaurant "Le Chalet de la Cure" afin d'avancer le dossier de protection des falaises. Cette décision avait été validée par l'ancien conseil municipal.

Aujourd'hui, du fait du changement d'équipe, il est nécessaire de confirmer cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ACCEPTE l'acquisition amiable du Chalet de la Cure ;

- CHARGE Le Maire de signer tout document relatif à ce dossier ;

- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est rapportée ce jour.

Les délibérations DE_2026_041 à DE_2026_044 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents Domnin BENOIT, Sylvie WEGMANN, Bruno BARBON, Catherine MILLEREAUX, François MARTIN, Philippe DESLANDRES, Thomas MILLEREAUX, Anne-Sophie CULLIERE, Cindy GUET.

La séance est levée à 18h30.

Domnin BENOIT
Président de séance

Sylvie WEGMANN
Secrétaire de séance



